



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20210726-BUR-AG-21-092-DE
Date de télétransmission : 29/07/2021
Date de réception préfecture : 29/07/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 26 Juillet 2021

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution d'une subvention 2021 à l'association **U MARINU** pour le lancement opérationnel de deux jardins partagés à Montesoro et Paese Novu – Bastia

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Pierre-Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI, Gilles SIMEONI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 12
Quorum : 5

Votants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution d'une subvention 2021 à l'association U MARINU pour le lancement opérationnel de deux jardins partagés à Montesoro et Paese Novu – Bastia

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau des compétences en matière de subventions ;

Vu la demande présentée par l'association U MARINU ;

Considérant que l'association U MARINU contribue, via la création de jardins partagés et leur alimentation en compost, au développement de l'économie circulaire ainsi qu'à la réduction des impacts environnementaux en matière de déchets ;

Considérant que ces actions se font avec la participation des habitants des quartiers « Politique de la Ville » et ainsi qu'elles participent à un renforcement du lien intergénérationnel ;

Considérant, dès lors, qu'il y a lieu de soutenir le lancement opérationnel de ces deux jardins partagés ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'attribuer une subvention à hauteur de 8 000 euros à l'association U MARINU sise Provence Logis bât i 45 - BP 154 – 20292 BASTIA CEDEX – au titre de l'exercice 2021, pour le lancement opérationnel de deux jardins partagés à Bastia ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget 2021 de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Chapitre 65- code 6574 ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BOGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification